

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES SAGES
du Mercredi 20 décembre 2017

Le Maire ouvre la dernière séance plénière du Conseil des Sages de 2017 à 10h05 en procédant à l'appel des membres et en constatant le quorum.

Madame Marie Claude DECHEPPE et Monsieur Roger LEMOINE sont excusés.

Le Maire présente l'ordre du jour qui consiste en une présentation du travail mené par les deux commissions.

A/ Commission 1

Monsieur MONTEL se charge de rapporter le travail de cette commission N° 1.

1. Environnement

Le Maire explique que le désherbage chimique a été choisi car moins coûteux et plus efficace mais la loi l'interdit depuis quelque temps sauf pour les grandes surfaces. Il a donc été nécessaire de trouver d'autres alternatives :

- Solution thermique
- Solution mécanique
- Prestation externalisée validée : quads passent dans la ville et pulvérisent des produits bio pour un coût trois fois supérieur à l'ancien et pour une efficacité moindre.

4 agents assurent cette mission aux Services Techniques (tontes, entretien des massifs, terrains de foot, fleurissement, arrosage, certaines tailles). C'est la raison pour laquelle, l'externalisation a été validée.

Monsieur LEGRAND demande si la Ville a recours à certains intermédiaires.

Le Maire répond que les Compagnons du Chemin de Vie assurent certaines missions.

Le Maire précise que les Commerciens devront accepter que le désherbage soit moins bon qu'avant, que la ville soit plus verte. A Toul, la Ville a choisi de fleurir le pied des immeubles.

Madame BERNARD propose d'organiser une journée citoyenne sur ce thème.

Monsieur MONTEL suggère de faire des zones tests.

Le Maire est favorable mais précise que les habitants concernés risquent d'être mécontents. Monsieur HAMM donne l'exemple de la Ville de Nancy qui a réalisé une campagne de communication pour que les habitants réapprennent à avoir une ville avec de l'herbe. Il propose de s'en inspirer.

Pour le Maire, il faut effectivement communiquer.

Monsieur HAMM propose ensuite d'être « référent arbres », ce qui permettrait de :

- limiter les tailles mal faites
- protéger le Maire car il est responsable de ce patrimoine
- vérifier tous les ans l'état de tous les arbres.

Le Maire est favorable à cette proposition.

2. Jardins

Après l'exposé de Monsieur MONTEL, le Maire donne les informations suivantes :

- les jeux sont contrôlés tous les 2 ou 3 ans ;
- le sol coulé est obligatoire ;
- le parc du vélodrome est vieillissant et mal situé. Les élus ont donc décidé de le laisser en l'état sans remettre de jeux ;
- une réflexion a été menée à Breuil mais ce site est classé. De plus cet endroit est très fréquenté par des collégiens et des lycéens qui laissent beaucoup de déchets ;
- la vidéoprotection va être installée prochainement au niveau de la coulée verte et du city stade.

Les Sages pensent que la commune manque de parcs.

Monsieur LEGRAND demande si la réflexion porte sur une satellisation ou un parc unique.

Monsieur MONTEL pense qu'un seul parc n'est pas une bonne option

Pour Monsieur GUERARD, les petits parcs permettent de créer du lien entre les habitants.

Le Maire estime qu'il ne faut pas se disperser et qu'il est préférable de renforcer les lieux qui existent.

Madame JANOT constate que beaucoup de personnes fréquentent le parc rue Élisabeth Charlotte et qu'il ne faudrait pas leur retirer.

Le Maire propose aux membres du Conseil des Sages de travailler sur des propositions en lien avec sa collaboratrice, Madame SCOLARI-MICHELOT.

B/ Commission 2

Monsieur VIVIEN présente ensuite le compte rendu du travail mené par la commission 2. Plusieurs photos de la Ville sont projetées.

1. Ex Bragui

Le Maire précise que la mise en place d'un bateau à ce niveau n'est pas une erreur mais répond à une contrainte technique.

Monsieur VIGOUR propose de supprimer les toilettes publiques situées à proximité.

2. Coulée verte

Monsieur CHARLIER relève des incohérences dans le tracé de la piste cyclable de la coulée verte.

Le Maire répond qu'il s'agit d'un espace partagé pour la première partie.

Monsieur CHARLIER pense qu'il serait judicieux de revoir la signalétique.

Monsieur VIVIEN évoque ensuite l'état dégradé des trottoirs de l'avenue Stanislas.

Le Maire va revoir avec le concessionnaire.

3. Escaliers de l'hôpital

Monsieur VIVIEN demande s'il serait possible d'envisager un passage pour les personnes handicapées et les poussettes.

Le Maire propose de réfléchir avec ses services sur cette éventualité.

4. Arrières de Breuil

Monsieur VIVIEN projette des photos des arrières de Breuil au niveau du lavoir rue Haptouté.

Le Maire est informé du problème des eaux usées. Il va demander aux Services Techniques de nettoyer cet endroit.

5. Rue de Lisle :

Monsieur VIVIEN fait remarquer qu'il manque un miroir.

Le Maire va demander aux Services Techniques leur avis.

Aucun autre point n'étant proposé par l'assemblée, le Président annonce que l'ordre du jour est épuisé. Il propose de programmer les deux premières plénières de 2018. **Les mercredis 14 mars et 20 juin 2018 à 10 heures, salle du conseil en Mairie sont retenus.** Il prononce ensuite la clôture du deuxième Conseil des Sages à 12h15.